

Ville de

Blainville-sur-l'Eau
 MEURTHE - & - MOSELLE

CROIX DE GUERRE

14-18 39-45

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit avril à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGE Rémi, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LEMOINE Michaël, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laetitia.

Avaient donné procuration :

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Rémi GEORGE, Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Michaël LEMOINE, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Madame Monique PETITDEMANGE, Madame Catherine MANGEOT avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Evelyne SASSETI avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Monsieur Frédéric VAUTRIN avait donné procuration à Madame Claudine COLLET.

Était excusé :

Monsieur Francis LARDIN.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Monsieur William SAUVANET-ARCHENT comme secrétaire de séance.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : le premier est en lien avec le PLUI, il s'agit du Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD) et le second point concerne les ressources humaines, il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour l'externalisation de la paye.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'ajout de ces deux points à l'unanimité.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 25 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 22 voix pour et 3 abstentions (DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, PILLER Christian).

01. PLUI – Présentation PADD

Monsieur le Maire débute en abordant le PLUI qui doit être adopté en janvier 2026. Les préalables nécessaires ont été réalisés, à savoir le projet de territoire, la charte de gouvernance et enfin la mise en place du PLUI, l'objectif étant que les communes ne disposant pas de PLU puissent se développer.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PLUI, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de la CC3M (PADD) doit être soumis au débat des conseils municipaux.

Le (PADD) est un document stratégique d'urbanisme, établi par l'intercommunalité. Il définit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire à moyen et long terme. L'objectif est de concilier développement (logement, transports, économie) et respect de l'environnement. Il vise à améliorer la qualité de vie tout en préservant les ressources naturelles. Les enjeux principaux sont l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale et le développement équilibré des territoires.

Les ambitions (=orientations) développées dans le document présenté sont :

- Faire battre le cœur de nos bourgs et de nos villages,
- Intensifier notre action face à l'urgence écologique et climatique
- Bien vivre au quotidien.

Après échanges avec l'ensemble du Conseil Municipal celui-ci prend acte du PADD.

02. Finances – Tableau d'indemnités des élus 2024

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal prennent acte du tableau des indemnités pour 2025, avec 22 voix pour et 3 abstentions (DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, PILLER Christian).

03. Finances – Budgets prévisionnels 2025

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2025 pour les budgets COMMUNE et POLE JEUNESSE.

Monsieur Hervé LAHEURTE présente les nouvelles propositions du budget général en fonctionnement puis en investissement.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après explications les membres du Conseil Municipal adoptent les budgets prévisionnels de la commune et du pôle jeunesse à 22 voix pour et 3 abstentions (DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, PILLER Christian).

04. Fiscalité – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

La Commune de Blainville-sur-l'Eau est sous-compensée ; elle bénéficiera désormais d'un coefficient correcteur de 1.476462.

Les taux des taxes locales sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut toujours pas faire d'emprunt pour financer ses projets ce qui limite les options financières de la commune. La seule alternative est de fonctionner avec les excédents de fonctionnement et les subventions ; Pour cela la trésorerie doit être suffisante pour permettre d'avancer les fonds.

L'année dernière, face à l'augmentation des taux par l'État de plus de 7%, la commune avait opté pour une hausse de 3,55% car elle ne souhaitait pas suivre l'augmentation intégrale. Cette année, l'augmentation de l'État est de 1,7%. Le Maire propose de ne pas appliquer cette hausse et de ne pas suivre l'augmentation de l'État. En effet on constate une dégradation des besoins sociaux, les demandes au CCAS se multiplient, car de plus en plus de personnes ne peuvent plus payer leurs factures de gaz ou de collecte des ordures ménagères. Face à ces situations, il semble préférable de ne pas augmenter le taux des bases fiscales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent la fiscalité locale pour l'année 2025 à taux constants.

05. Finances – Virements de crédits entre section (M57)

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les virements entre section en application du cadre du référentiel M57 jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de la section.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT (hors chapitre 012), à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que le Conseil sera informé en cas de virements entre chapitres.

06. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2025

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le tableau des effectifs pour l'année 2025.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident le tableau des effectifs à l'unanimité.

07. Cadre de vie – Règlement intérieur aire de camping-cars

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le règlement intérieur de l'aire de camping-cars mise en service le 21 mars dernier.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident le règlement intérieur de l'aire de camping-cars à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'aucune poubelle n'est disponible pour le moment en raison du coût élevé pour la commune. Il précise également qu'il manque encore une carte des commerces de proximité, qui sera fournie par Camping-Car Park (et qui est déjà disponible sur l'application).

Par ailleurs, un panneau d'affichage sera mis à proximité avec les animations et informations utiles destinées aux camping-caristes.

Monsieur Christian PILLER demande comment sera collectée la taxe de séjour. Le Maire répond que la société gestionnaire est en lien avec le PETR sur cette question.

08. Finances – Aides OPAH

La Communauté de Communes CC3M a mis en place un dispositif d'aide spécifique à la rénovation des logements, visant à accompagner les propriétaires dans l'amélioration de l'habitat et l'efficacité énergétique. Afin de renforcer cet accompagnement, la commune souhaite apporter un complément d'aide financière aux bénéficiaires de ce dispositif.

Il est proposé que la commune apporte une aide supplémentaire de 500 euros maximum par dossier, sous réserve que le projet ait été déjà soutenu par la CC3M. Cette aide viserait

à compléter le financement des travaux et à encourager davantage les rénovations améliorant le confort des logements et leur performance énergétique.

Conditions d'éligibilité :

- Le dossier doit avoir obtenu l'aide spécifique de la CC3M.
- Le montant de l'aide communale sera plafonné à 500 euros.
- L'aide sera attribuée sur demande, après validation du dossier par la commune.
- Le financement sera limité aux crédits inscrits au budget communal.

Une enveloppe budgétaire de 10 000 euros et correspondant à 20 projets est définie pour 2025.

Après explications de Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal valident le dispositif d'aide complémentaire à l'unanimité.

09. Ressources Humaines – Convention CDG 54

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la paye à façon avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Après explications les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le CDG 54.

Monsieur William SAUVANET-ARCHENT demande si les bulletins de salaires dématérialisés existent au sein de la collectivité. Il lui est répondu qu'un projet de coffre-fort électronique est en cours et sera mis en place ultérieurement.

10. Informations et questions diverses

✓ Information :

Jumelage de Lambrecht : La visite à Lambrecht s'est très bien passée et la délégation blainvilloise a été très bien accueillie. De nombreux projets sont en préparation, notamment la présence de représentants de la commune allemande à la foire de printemps et aux 80 ans de l'ACBD, ainsi que pour les 50 ans du jumelage à l'automne. Il est également prévu un échange symbolique d'arbres emblématiques, un pommier contre un mirabellier.

➤ Animations :

- **20/04** : Chasse aux œufs
- **23/04** : Sortie à la mine du Val de Fer à Neuves-Maisons (à vérifier)
- **26/04** : Salon du livre à la médiathèque
- **26/04** à 17h : Inauguration officielle de l'aire de camping-cars
- **27/04** : Cérémonie patriotique
- **27/04** : Boucles du HDP

- **03 et 04/05** : Foire de printemps avec participation de Lambrecht
- **11/05** de 10h à 16h : Fête du vélo.

Remerciements pour la fête du bien : Aux élus, agents, participants et associations locales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 49.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire
Olivier MARTET